

ENGAGEMENT ETUDIANT

UNITES D'ENSEIGNEMENT LIBRE ET UNITE D'ENGAGEMENT ETUDIANT

Textes de référence :

- [LOI n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté](#)
- [Article L. 611-9 du Code de l'éducation](#)
- [Décret n° 2017-962 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle, paru le 10 mai 2017](#)
- [Circulaire n°2017-146 du 7-9-2017](#)

1. CONTEXTE

Circulaire n°2017-146 du 7-9-2017 :

L'engagement étudiant favorise l'acquisition de compétences et de savoirs qui contribuent à l'épanouissement, à la formation citoyenne et à une meilleure insertion des étudiants. Depuis plusieurs années, un nombre croissant d'établissements d'enseignement supérieur a développé divers dispositifs de valorisation de l'engagement et de l'ensemble des activités extra-académiques des étudiants (Circulaire n°2017-146 du 7-9-2017)

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté marque une étape importante dans cette évolution : elle crée, dans le code de l'éducation à l'article L. 611-9, un principe de validation, au titre de la formation suivie, des compétences, connaissances et aptitudes acquises par les étudiants à l'occasion d'un engagement bénévole dans une association ou d'un engagement en service civique ou comme sapeur-pompier volontaire, ainsi que dans le cadre de la réserve opérationnelle ou d'un volontariat militaire. Elle étend cette validation à l'activité professionnelle des étudiants.

Outre les activités énumérées par la loi, les établissements peuvent, selon la politique de l'établissement, reconnaître les compétences, connaissances et aptitudes acquises par l'étudiant à travers d'autres formes d'engagement qu'ils peuvent encourager. Cela peut concerner, à titre d'exemple, les engagements des étudiants élus dans une collectivité locale, désignés dans un corps constitué comme le Conseil économique, social et environnemental, les conseils économiques, social et environnementaux des régions, ou bien titulaires de mandats syndicaux, ainsi que les engagements de la troisième phase volontaire du Service national universel, de la réserve civique et des étudiants artistes de haut niveau, des étudiants parents ou bien des étudiants aidants familiaux, c'est-à-dire les étudiants aidant un proche en perte d'autonomie pour des raisons liées à l'âge, à une situation de handicap, à une maladie chronique ou invalidante.

2. PRÉSENTATION

Un travail a été engagé au sein de l'Université Marie et Louis Pasteur sur la valorisation de l'engagement étudiant afin de définir les engagements que l'Université souhaite valoriser et la manière de le faire. Dans le cadre de cette réflexion une proposition a émergé pour indiquer quels engagements seront valorisés à l'avenir et comment – certains l'étant par un supplément au diplôme, d'autres via une UEL (points bonus et ECTS) et d'autres ne l'étant pas encore. Cette proposition se base sur la question d'enseignement, en considérant que les engagements valorisés avec un enseignement le seront via une Unité d'Enseignement Libre et certains engagements sans enseignement, le seront via une Unité d'Engagement Etudiant.

3. LISTE DES ENGAGEMENTS À VALORISER

La liste des engagements à valoriser (supplément au diplôme et/ou UEE et/ou UEL), définie en groupe de travail est la suivante :

- Activité suivie au sein d'une association étudiante
- Artiste de haut niveau
- Bénévole dans une association étudiante
- Certificat SST
- Contrat emploi étudiant (contrat au sein de l'établissement)
- Contrat emploi étudiant (contrat hors établissement, auto-entreprise)
- Cordées de la réussite
- Engagement associatif (hors associations étudiantes) associations loi 1901 respectant les principes de laïcité en vigueur à l'Université.
- Engagement citoyen : défense, sécurité, etc.
- Engagement familial (étudiant aidant, étudiant parent)
- Engagement sportif si personne inscrite sur les listes mentionnées à l'article L. 221.2 du Code du sport
- Etudiant relai santé
- Formateur associatif association étudiante
- Formation associative association étudiante
- Mandat électif conseil composante
- Mandat électif conseils centraux
- Mandat électif conseils CROUS
- Mandat électif hors Crous et Etablissement d'études
- Pépite
- Projet soutenu par le FSDIE
- Réserviste (militaire, police, douane), volontariat armée, sapeur-pompier etc.
- Responsable associatif association étudiante
- Service civique au sein de l'UMLP
- Service civique hors UMLP
- Stars EU - Student Board
- UEL EE
- Vice-présidence étudiante

De cette liste, Il est proposé de valoriser sous forme d'Unités d'engagement étudiant, les engagements suivants :

- **UEE Engagement associatif** (activité suivie au sein d'une association étudiante, bénévole dans une association étudiante, responsable d'une association étudiante, formation associative association étudiante, formateur associatif association étudiante, projet soutenu par le FSDIE, engagement associatif (hors associations étudiantes) associations loi 1901 respectant les principes de laïcités en vigueur à l'Université)
- **UEE Engagement citoyen et réserve** (volontariat de Service civique, défense, sécurité, réservistes (militaire, police, douane) volontariat armée, sapeur-pompier etc.)
- **UEE Mandats électifs** (Mandat électif conseil composante, Mandat électif conseils centraux, Mandat électif conseils CROUS, Mandat électif hors Crous et Etablissement d'études, Vice-présidence étudiante)

À ces trois engagements s'ajoutent les engagements définis comme des Unités d'Engagement Etudiant dans le point 4 et qui sont actuellement considérés comme des UELs.

Cette liste est non exhaustive et pourra être amenée à évoluer en fonction des retours de terrain.

4. UEL/UEE

UEL – enseignement	UEE – sans enseignement	Proposition de retraits de la catégorie « engagement étudiant »
Découverte du milieu associatif engagé dans la transition socio-environnementale	Engagement associatif : « Mon engagement en 180 secondes »	Openlab
Actions pour la transition environnementale	Engagement des étudiants internationaux	Conversations carbone
Formation animation de la fresque du climat	Engagement étudiant AFEV	
Les entrepreneuriales	EvaLang - co-intervention en Anglais à l'école primaire	
Engagement des étudiants ambassadeurs (formation OSE)	Tutorat FLE (suspendue pour 2024-2025)	
	Tutorat LAS	
	Engagement des étudiants tuteurs (cordées de la réussite)	

La proposition ci-dessus concerne la possibilité au sein des UELs existantes de faire une distinction entre les UELs pour lesquelles un enseignement est proposé, qui resteraient des UELs sous la catégorie « engagement étudiant » et les UELs sans enseignement, pour lesquelles il est proposé de créer des Unités d'Engagement Etudiant pour permettre leur valorisation. La création d'Unités d'Engagement Etudiant permettra également d'intégrer les engagements étudiants qui, actuellement, bénéficient uniquement d'une valorisation via le Supplément au diplôme.

Ainsi :

- Pour les UELs indiquées dans la partie « propositions de retraits », ces deux unités ne correspondant pas à de l'engagement étudiant, il est proposé de retirer Openlab et Conversations carbone de la catégorie « engagement étudiant » des UELs. Ces deux UELs étant catégorisées dans deux domaines, elles conserveront le deuxième domaine soit respectivement « disciplines » et « enjeux sociétaux et environnementaux ».
- Pour les UELs indiquées dans la partie « UEL – enseignement » aucune modification de la pratique actuelle n'est prévue
- Pour les UEL indiquées dans la partie « UEE – sans enseignement », après échange avec les référent·es de ces UELs, il est confirmé qu'elles ne portent pas sur des heures d'enseignement mais bien un engagement direct des étudiantes et étudiants. Afin de pouvoir continuer à valoriser ces engagements, il est proposé de créer la catégorie « Unité d'Engagement Etudiant ».

Une condition particulière concerne l'UEE « Tutorat LAS » pour laquelle en tant qu'UEEs les étudiant-es obtiennent des points dans le cadre de leur classement en 6^{ème} année du concours de médecine. Si cette condition est respectée sous le format UEE, cette unité deviendrait une Unité d'Engagement Etudiant, si le respect de cette disposition n'est pas possible avec le passage en UEE, elle resterait une Unité d'Enseignement Libre.

5. FORMAT D'ÉVALUATION DES UEEs

Inscriptions et évaluations :

- Inscriptions selon la même démarche que les UELs avec une personne référente de chaque UEE
- Pour les UEEs : engagement des étudiants internationaux, engagement étudiant AFEV, EvaLang, Tutorat FLE, Tutorat LAS, Engagement des étudiants tuteurs – conservation de la démarche d'évaluation actuellement mise en place
- Pour les UEEs : Engagement associatif, Engagement citoyen et réserve, et Mandats électifs
 - Inscriptions à l'UEE du 1^{er} novembre au 31 janvier
 - Envoi d'un dossier de présentation avec une démarche réflexive sur l'engagement et les compétences acquises au plus tard le 15 avril
 - Evaluations entre le 15 avril et le 10 mai
 - Jury composé de 2 à 3 personnes - à définir en fonction des thèmes - avec à chaque fois a minima 1 VP et 1 agent
 - Valorisation sous forme de points bonus et de crédits ECTS dans la limite de 0,2 points bonus et 2 ECTS - **uniquement des points bonus si l'UEE est suivie et valorisée plusieurs fois**

Les engagements étudiants conservent la possibilité d'une valorisation dans le supplément au diplôme qu'une inscription en UEE soit faite ou non.

Cette proposition permet la formalisation de la méthode d'évaluation et la valorisation d'engagements étudiants, non reconnus jusqu'alors ou sous une nouvelle forme.

Il sera demandé aux membres de la CFVU de :

- **valider la liste des engagements étudiants à valoriser**
- **valider la distinction entre UELs « Engagement étudiant » et Unités d'Engagement Etudiant ainsi que les engagements qui en retournent**
- **valider les modalités d'inscriptions et d'évaluation des UEEs**